

2024-2617

2024-08-06

(Panneau principal)

SUPERIEUR

CONTENU NET

500 mL

DOMESTIQUE

DONNE 25 LITRES

LIQUIDE INSECTICIDE

D'HUILE À VAPORISATION

POUR ARBRES DORMANT

Détruit les insectes hivernant  
sur les arbres, arbustes fruitiers  
et d'ornementation

GARDER HORS DE LA

PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE

AVANT L'EMPLOI

DANGER

POISON

NO. D'HOM. 25307 L.P.A

PRINCIPE ACTIF : Huile minérale 97,0%

Fabriqué par :

Les produits de contrôle Supérieurs Inc.

1937 rue Le Chatelier, Laval,

Qc, H7L 5B3, Canada

(855) 808-2333

2024-2617

2024-08-06

(Panneau secondaire)

**MODE D'EMPLOI :**

DÉTRUIT LES INSECTES hivernant suivants : tétranyques rouge du pommier, tordeuses, spyllés du poirier, kermès et pucerons jaune du groseillier. Appliquez-le sur les arbres fruitiers, arbre ou arbuste d'ornementation. N'employer pas sur les hêtres, noyers cendrés, épinette du Colorado, sapin de Douglas, caryers, houx, érables à sucre, érables japonais, noyers et Ipommier de la variété Délicious.

MÉLANGE : Ajouter 60ml (4 cuillères à table) dans 3 litres d'eau et mélanger soigneusement. Secouer souvent pendant l'application. Préparer une nouvelle émulsion avant chaque emploi. Ne pas conserver le produit dilué.

ARROSAGE & COMBINÉ AU STADE DORMANT : arbres fruitiers, rosiers et plantes ornementales à feuilles caduques. Pour réprimer les insectes hivernants, (les œufs) les kermès viroules, les kermès San-José, les kermès du rosier, kermès noirs, ainsi que les maladies fongueuses hivernantes, mélanger 120mL (8 cuillères à table) de Bouillie Soufrée, plus 60 mL (4 cuillères à table ) d'huile pour stade dormant de Supérieur par 3 litres d'eau.

APPLICATION : Appliquer tôt au printemps lorsque le danger de gel est passé, avant que les pointes des bourgeons verdissent. Humecter toutes les parties de l'arbre, sans vaporiser jusqu'au ruissellement. Pulvériser par temps doux pour que le mélange sèche rapidement. Ne l'employer pas par température de gel.

**MISES EN GARDE :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Il est dangereux d'avalier ce produit. Éviter l'inhalation du brouillard vaporisé. Se laver les mains après l'emploi. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. NE PAS entrer dans des sites traités ni autoriser quelqu'un à le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures. NE PAS appliquer sur aucun plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on le vent souffle en rafales.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou

2024-2617

2024-08-06

prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :** Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Afin de réduire le ruissellement à partir des secteurs traités vers les habitats aquatiques, évitez à d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes. On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

**ÉLIMINATION :** Jeter le contenant avec les ordures ménagères. Ne pas réutiliser le contenant vide.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.